



Parc national
des Cévennes

Réhabilitation et aménagement du gîte d'Aire de Côte à Bassurels

Règlement de Consultation

Marché à procédure adaptée (MAPA)

Marché de travaux

N°2023/PNC/MAPA/02

Date et heure limites de remise des offres : le 07/04/2023 à 12 h 00

Financé
par



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00 • Fax: +33 (0)4 66 49 53 02

www.cevennes-parcnational.fr • info@cevennes-parcnational.fr

Table des matières

1. NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 OBJET DE LA CONSULTATION	3
2.2 TYPE DE CONSULTATION	3
2.3 IDENTIFICATION DES INTERVENANTS	3
2.4 LOTS	4
2.5 TRANCHES	4
2.6 OPTIONS ET VARIANTES	4
2.7 DUREE DU MARCHE ET DELAIS D'EXECUTION	5
2.8 REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES	5
2.9 MODIFICATION DU MARCHE EN COURS D'EXECUTION	5
2.10 CONSIDERATIONS ENVIRONNEMENTALES.....	5
3. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....	5
3.1 RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
3.2 MODIFICATIONS MAJEURES DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
3.3 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	6
3.4 COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
3.5 VISITE DU LIEU D'EXECUTION	6
3.6 PUBLICATION.....	6
4. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	6
4.1 PRESENTATION DE LA CANDIDATURE	6
4.2 PRESENTATION DE L'OFFRE.....	7
4.3 DUREE DE VALIDITE DES OFFRES.....	7
4.4 MODALITES DE REMISE DES PLIS	7
5. EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES.....	8
5.1 EXAMEN DES CANDIDATURES	8
5.2 JUGEMENT DES OFFRES.....	8
5.3 CRITERE QUANTITATIF FINANCIER : PRIX DES PRESTATIONS	8
5.4 CRITERE QUALITATIF : VALEUR TECHNIQUE DES PRESTATIONS	8
5.5 NOTE FINALE POUR LA SELECTION	8
5.6 PHASE DE NEGOCIATION	9
5.7 SUITES DONNEES A LA CONSULTATION	9
6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	9
7. CONTENTIEUX	9
ANNEXE RELATIVE AUX MODALITÉS DE DÉMATERIALISATION	10

1. NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC).

6 bis, place du palais 48400 FLORAC-TROIS-RIVIÈRES.

Responsable du marché : Madame la directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Objet de la consultation

La présente consultation porte sur la réhabilitation et l'aménagement du gîte d'étape d'Aire de Côte à Bassurels. Ces travaux bénéficient d'un financement européen dans le cadre du dispositif « France Relance » qui prend fin en décembre 2023.

2.2 Type de consultation

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée, en application des dispositions prévues aux articles L.2123-1 et R.2123-4 à 5 du code de la commande publique.

La présente consultation est une consultation initiale.

2.3 Identification des intervenants

Intervenants	Nom / Adresse	Interlocuteurs	Tél / Portable	Adresse E-Mail
Maître d'Ouvrage (MO)	ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DES CEVENNES Mme La directrice Anne LEGILE, 6 Bis, place du plais 48400 Florac	Déléguée territoriale : Célia VILLARET	06.79.91.24.05	celia.villaret@cevennes-parcnational.fr
		Chargée de mission architecture: M. Albert SAYAG	06.99.76.68.57	Albert.sayag@cevennes-parcnational.fr
		Conducteur d'opération : Florian HEROLD	07.61.60.68.85	florian.herold@cevennes-parcnational.fr
Bureaux d'études	INSE 125 Av. du 11 Novembre 48000 Mende	M. Olivier VINCENT Mme. Pauline ALBARET M. Pascal PICHON	06.32.86.52.23 06.73.03.37.60 05-65-77-31-00	Olivier.VINCENT@inse.fr Pauline.ALBARET@inse.fr pascal.pichon@inse.fr
Economiste	SARL Pierre BRUNEL 6 PLACE CHARLES DE GAULLE 48000 MENDE	M. Pierre BRUNEL	04.66.49.25.14	pierre-brunel48@orange.fr
Bureau de contrôle	APAVE 22 BOULEVARD DU 122EME RI 12000 RODEZ	Mme Ilka VEIT	06.27.70.10.41	ilka.veit@apave.com
Coordonnateur SPS	ALPES CONTRÔLES	M. Olivier Colençon	06 30 06 33 40 09 64 01 60 14	ocolancon@alpes-contrôles.fr

2.4 Lots

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° et des articles R.2113-1 à 3 pour l'allotissement du Code de la Commande Publique.

Les prestations sont réparties en 11 lots, attribués par marchés séparés :

LOT	INTITULÉ	CODE CPV
01	GROS ŒUVRE - MACONNERIE	45223220-4
02	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES	45421100-5
03	DOUBLAGES – CLOISONS - PLAFONDS	45324000-4 45320000-6
04	FERRONNERIE - SERRURERIE	45421000-4 45421100-5
05	CARRELAGES - FAIENCES	45310000-3 45431000-7
06	ENDUITS INTERIEURS	45410000-4
07	PEINTURES	45442100-8
08	APPAREIL ELEVATEUR	42416000-5 45313100-5
09	NETTOYAGE	98341110-9
10	PLOMBERIE – SANITAIRE	45330000-9
11	ÉLECTRICITÉ	45311200-2

Les candidats pourront soumissionner à un lot ou à plusieurs lots

2.5 Tranches

Il est prévu une décomposition en tranches conforme aux dispositions des articles R2113-4 à R2113-6 du code de la commande publique.

Les travaux seront organisés en 3 tranches, 1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles qui seront affermées à l'avancement :

- ✓ **TRANCHE FERME** : Création du logement gérant, rénovation et amélioration de « l'outil gîte » (cuisine, stockage, accueil, chambre familiale du R+1, buanderie) ;
- ✓ **TRANCHE OPTIONNELLE 1** : Nouvelle « Montée en gamme » du gîte : création de 3 nouvelles chambres (dont 1 PMR), création d'un salon des randonneurs dans l'aile est ;
- ✓ **TRANCHE OPTIONNELLE 2** : Fin de la « Montée en gamme » du gîte : création de la nouvelle salle de restauration et de la salle polyvalente ;

L'affermissement de la tranche optionnelle est subordonné à la décision de la maîtrise d'ouvrage notifiée au titulaire par écrit.

2.6 Options et variantes

Le dépôt d'une variante sans chiffrer l'offre de base n'est pas admis.

Le pouvoir adjudicateur ne limite pas le nombre de variantes pouvant être déposées par chaque candidat.

Le candidat doit présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base). Mais il peut également présenter une offre comportant des variantes pour l'ensemble des spécifications du marché

Options :

Pour les lots présentant des options, les candidats doivent présenter une offre pour chacune des options définies par le CCTP.

2.7 Durée du marché et délais d'exécution

Les travaux sont prévus débuter **début Mai 2023**.

L'ensemble des stipulations relatives aux durées et délais sont précisées à l'article "Durée du marché" du CCAP.

Le marché prend effet à la date de réception de sa notification par le titulaire et s'achève à la fin de la période de garantie de parfait achèvement.

A titre indicatif, la durée des travaux est estimée à 10 mois, période de préparation comprise et tranches comprises dans le cas où une ou plusieurs seraient affermées.

La durée globale d'exécution est décomposée comme suivant :

- 1 semaine de préparation
- 9 mois de travaux.

Il est par ailleurs rappelé que les délais impartis englobent le repliement des installations de chantier et la remise en état des lieux, dans le respect des mesures sanitaires. En conséquence, tout retard constaté sur ces opérations est sanctionné comme retard dans l'achèvement des travaux et est susceptible de l'application des pénalités correspondantes.

2.8 Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

La durée pendant laquelle un nouveau marché pourra être conclu ne peut dépasser trois (3) ans à compter de la notification du présent marché

2.9 Modification du marché en cours d'exécution

Dans le respect des articles L.2194-1 et 2 et R.2194-1 à 9 du code de la commande publique, le marché pourra être modifié en cours d'exécution par l'EP PNC, afin d'adapter les prestations initialement demandées en cours de réalisation du marché si cela s'avérait nécessaire

2.10 Considérations environnementales

L'EP PNC étant engagé dans une démarche de développement durable et d'éco-responsabilité, l'offre proposée par les prestataires devra intégrer la prise en compte de cette démarche.

3. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

3.1 Retrait du dossier de consultation

L'acheteur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site internet de la plateforme des marchés publics de l'État : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

L'EP PNC recommande aux candidats souhaitant télécharger le dossier de consultation de s'identifier au préalable par une inscription gratuite, de façon à pouvoir être informé automatiquement d'une éventuelle modification du dossier de consultation.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure. Le candidat vérifiera également que les alertes de la plateforme ne soient pas filtrées par le dispositif anti spam de l'entreprise ou redirigées vers les « courriers indésirables ».

En cas de difficulté quant au téléchargement du dossier, le candidat est invité à contacter le responsable du service numérique PLACE pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/app.php/entreprise/aide/assistance-telephonique>

3.2 Modifications majeures du dossier de consultation

Conformément à l'article R.2151-4,2° du code de la commande publique, si des modifications importantes sont apportées aux documents de la consultation, l'acheteur proroge le délai de réception des offres à proportion de l'importance des modifications apportées. Aucune modification importante du cahier des charges ou des conditions de mise en concurrence ne peut avoir lieu sans que les candidats ne puissent disposer d'un minimum de 15 jours francs entre l'information faite aux candidats de la modification et la date limite de réception des offres.

3.3 Modifications de détail au dossier de consultation

L'EP PNC se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Il est précisé que candidat ne peut apporter de modifications aux pièces du DCE. Si ce dernier s'aperçoit d'une incohérence sur une ou des pièces, ce dernier devra alerter l'EP PNC via le profil acheteur.

3.4 Composition du dossier de consultation

- 📄 le présent règlement de consultation (RC) ;
- 📄 les cadres de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF),
- 📄 le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- 📄 les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- 📄 le calendrier prévisionnel d'exécution
- 📄 les pièces architectes – plans
- 📄 la lettre de candidature (DC1) ;
- 📄 la déclaration du candidat (DC2) ;
- 📄 la déclaration de sous-traitance (DC4).

3.5 Visite du lieu d'exécution

Le candidat doit prendre connaissance du site et de son environnement, de l'importance et de la nature des prestations à effectuer et de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de leur exécution.

La visite sur site est **fortement recommandée** et fera l'objet de rendez-vous les journées du 24 mars et 29 mars 2023.

Personnes à contacter pour la prise de RDV :

Florian HEROLD

Chargé de projet

07 61 60 68 85

florian.herold@cevennes-parcnational.fr.

À la suite de la visite du site, une attestation de visite sera remise. Cette attestation devra être jointe à l'offre.

3.6 Publication

- 📄 Site Internet de l'établissement Public du Parc national des Cévennes.
- 📄 Site profil d'acheteur (plate-forme des achats de l'Etat PLACE).
- 📄 BOAMP
- 📄 Journal La LOZERE NOUVELLE

4. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1 Présentation de la candidature

Les candidats devront produire les éléments suivants à l'appui de leur candidature :

- 📄 **une lettre de candidature** (formulaire DC1 ou équivalent), reprenant l'ensemble des éléments demandés et comportant les déclarations sur l'honneur relatives aux interdictions de soumissionner telles que mentionnées aux articles R.2143-3 et suivants du code de la commande publique

- ☐ **des renseignements permettant d'apprécier la capacité professionnelle, technique et financière du candidat** (formulaire DC2 ou équivalent) et indiquant notamment le chiffre d'affaires global des trois derniers exercices disponibles, ainsi que les effectifs du candidat
- ☐ Une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée
- ☐ Le candidat devra justifier être en possession d'une police d'assurances responsabilité civile des risques professionnels, ainsi que d'une garantie décennale, en produisant une **attestation de son assureur** indiquant la nature, le montant et la durée de la garantie, datant de moins de 30 jours
- ☐ les attestations fiscales et sociales à jour
- ☐ Un RIB
- ☐ **Une déclaration de sous-traitance** (formulaire DC4), le cas échéant

En cas de groupement ou de sous-traitance, les candidats devront fournir pour chaque sous-traitant ou cotraitant les mêmes documents exigés aux candidats par l'EP PNC.

Si le candidat se présente en groupement, la fiche de candidature mentionnera les membres du groupement et sera signée par chacun d'entre eux ou par le mandataire uniquement s'il a été habilité par les membres du groupement. Il doit être expressément précisé dans la fiche de candidature si le mandataire est habilité à signer la lettre de candidature et l'offre de groupement.

Conformément à l'article R. 2142-21 du code de la commande publique du 1er avril 2019, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement se fera de manière globale.

Aucune sous-traitance totale n'est admise.

4.2 Présentation de l'offre

Les candidats devront produire les éléments suivants à l'appui de leur offre :

- ☐ La décomposition du prix global forfaitaire **signée par le représentant habilité du candidat**
- ☐ Un **mémoire technique** détaillant et produisant :
 - ✓ Le nom des intervenants envisagés et leurs compétences, l'organisation de l'équipe et le chef de projet référent.
 - ✓ Les références professionnelles, expériences, formation et fonction des intervenants en lien avec le projet,
 - ✓ Une liste de références du candidat et de ses éventuels sous-traitants pour des missions semblables,
 - ✓ Le planning (date de début et durée) d'intervention proposé, sur lequel le candidat s'engage, par lot,
 - ✓ Les éléments relatifs aux conditions de garantie des mobiliers posés,
 - ✓ Toutes observations qu'il peut émettre sur le cahier des charges et les éventuelles difficultés rencontrées.
- ☐ Un **mémoire environnemental** précisant les actions que l'entreprise met en œuvre pour le respect de l'environnement et la gestion spécifique du chantier, le traitement et la revalorisation des déchets, la provenance et performance des matériaux utilisés, la façon dont le candidat intègre les impacts environnementaux dans ses critères de décision, pour l'ensemble des déplacements, etc... Dans ce mémoire, le candidat s'engagera explicitement à n'effectuer aucun dépôt de déchets hors des décharges prévues à cet effet, aucun enfouissement ou aucun brûlage et à sensibiliser l'ensemble de son personnel et de ses éventuels sous-traitants en ce sens

4.3 Durée de validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

4.4 Modalités de remise des plis

La date limite de réception des offres est fixée le **07 avril 2023 à 12 h 00**.

Conformément aux dispositions relatives à la dématérialisation de la commande publique, les candidats doivent transmettre leur pli (comportant la candidature et l'offre) par un dépôt unique sur la plateforme des achats de l'État : www.marches-publics.gouv.fr

Attention ! Il est recommandé aux candidats de débiter le téléchargement de leurs pièces plusieurs heures avant l'expiration des dates et heures limite de remise des offres, afin d'éviter que le téléchargement ne se termine après les délais impartis.

Un service de support est disponible de 9 h 00 à 19 h 00, les jours ouvrés, pour répondre à vos questions ou vous assister en cas de difficultés :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/app.php/entreprise/aide/assistance-telephonique>

5. EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

5.1 Examen des candidatures

Au vu des éléments produits au titre de la candidature, l'EP PNC élimine les candidats qui ne disposent pas de la capacité économique et financière, des capacités techniques et professionnelles demandées pour exécuter les prestations concernées.

L'EP PNC se réserve le droit de demander à tous les candidats concernés, dans un délai approprié, de compléter leur dossier de candidature, s'il s'avère que ce dernier fait apparaître des pièces absentes ou incomplètes. L'EP PNC peut donc ne pas faire usage de cette possibilité et éliminer les candidats qui ne produisent pas un dossier de candidature complet.

5.2 Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1- Prix des prestations	50
2- Valeur technique des prestations	50

5.3 Critère quantitatif financier : prix des prestations

Les offres seront comparées sur la base de chacune des propositions détaillées dans l'annexe financière fournie par le candidat.

Le calcul de la note s'effectuera selon la formule suivante (hors offre jugée anormalement basse) :

Note sur 10 = $10 \times (\text{prix de l'offre la plus basse} / \text{prix de l'offre examinée})$

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le sous-détail d'un prix ou dans la proposition financière figurant dans l'offre d'un candidat, elles seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Toutefois si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

5.4 Critère qualitatif : valeur technique des prestations

Le critère « valeur technique » sera jugé au vu du mémoire technique fourni par le candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 10, le coefficient de pondération est de 50 %.

- **sous-critère 1** "Références sur des projets similaires, compétences et qualifications" sera noté sur 4 points (0 : pas d'information – 1 : insuffisant – 2 : peu satisfaisant – 3 : satisfaisant – 4 : très satisfaisant)

- **sous-critère 2** "Modalités et calendrier d'exécution de la prestation " sera noté sur 4 points (0 : pas d'information – 1 : insuffisant – 2 : peu satisfaisant – 3 : satisfaisant – 4 : très satisfaisant).

- **sous-critère 3** "Démarche environnementale " sera noté sur 2 points (0 : pas d'information – 1 : insuffisant – 2 : satisfaisant).

5.5 Note finale pour la sélection

Le calcul de la note finale s'effectuera donc de la manière suivante :

Note finale = note critère n°1 x 50% + note critère n°2 x 50%

5.6 Phase de négociation

Après réception et examen des offres initiales, il est établi un premier classement des offres en fonction de la note finale, selon les critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

En cas de négociation, la phase de négociation sera engagée avec les 3 candidats ayant présenté les offres ayant obtenues les notes finales les plus élevées.

Les négociations pourront porter sur les prix et l'offre technique des candidats.

Les modalités pratiques de la négociation seront précisées dans le courriel d'invitation à négocier. Les candidats devront alors répondre dans les conditions de forme et de délai fixées par l'EP PNC.

A l'issue de cette phase de négociation, un nouveau classement sera effectué, l'offre retenue est l'offre qui a obtenu la meilleure note finale, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

5.7 Suites données à la consultation

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, l'EP PNC adresse une lettre aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats des articles R.2143-6 à 10 du code de la commande publique, dans le délai maximum de **6 jours ouvrés**.

Conformément aux articles L.2141-8 du code de la commande publique, les renseignements erronés ou inexacts portés sur les documents produits par le candidat pourront entraîner la résiliation du marché.

Aussi, l'EP PNC peut, à tout moment, abandonner la procédure, sous la forme d'une déclaration sans suite.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les candidats qui désirent obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier de consultation, doivent exprimer leur demande via la plateforme des achats de l'État <https://www.marches-publics.gouv.fr> ou par courriel aux adresses suivantes :

Pour les renseignements d'ordre administratif :

- Correspondant administratif :
M. Laurent BERNARD, chargé de la commande publique
Courriel : laurent.bernard@cevennes-parcnational.fr
- Responsable de la procédure :
Mme Anne LEGILE, directrice

Pour les renseignements d'ordre technique :

Florian HEROLD
Chargé de projet
07 61 60 68 85
florian.herold@cevennes-parcnational.fr

7. CONTENTIEUX

En cas de litige, le tribunal territorialement compétent auprès duquel de plus amples renseignements relativement aux voies de recours peuvent être demandées est le Tribunal administratif de Nîmes – 16, avenue Feuchères – CS88010 – 30941 NÎMES Cedex 09 – Tél. 04 66 27 37 00 – Fax. 04 66 36 27 86 – Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr

ANNEXE RELATIVE AUX MODALITÉS DE DÉMATÉRIALISATION

La présente consultation est soumise aux règles relatives à la dématérialisation des consultations telles que consolidées dans le code de la commande publique. Pour cette consultation, seuls les dépôts électroniques sont autorisés.

La plateforme des marchés publics de l'Etat (www.marches-publics.gouv.fr), dite PLACE, est disponible en libre accès et permet les échanges de documents dans le cadre de la consultation. Les soumissionnaires auront la possibilité de consulter les avis publiés sur le site, retirer le dossier de consultation des entreprises, poser des questions à son propos, déposer leur offre et être tenus informés des rejets éventuels.

Les soumissionnaires devront se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur www.marches-publics.gouv.fr pour toute action sur ledit site. Un manuel d'utilisation y est également disponible afin de faciliter le maniement de la plateforme.

Type de fichiers autorisés

Les documents dématérialisés relatifs à la candidature et à l'offre sont placés dans une enveloppe électronique de type répertoire. L'outil de compression de fichier .zip est intégré à la plateforme des marchés publics de l'Etat.

Programme informatique malveillant ou virus

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par l'EP PNC peut faire l'objet, par ce dernier, d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

L'EP PNC est libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde

Le candidat peut, à titre de sauvegarde, effectuer une transmission sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, Clé USB) ou sur support papier.

Cette copie identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et devra parvenir, avant les dates et heures limites indiquées pour la réception des plis, à l'adresse suivante :

Établissement public du Parc national des Cévennes

Secrétariat général

6, bis place du Palais

48400 FLORAC-TROIS-RIVIÈRES

Dans tous les cas, l'enveloppe extérieure portera obligatoirement la mention « copie de sauvegarde pour le marché (2022/MAPA/PNC/09) - NE PAS OUVRIR »

Cette copie de sauvegarde peut être envoyée par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception ou remis contre récépissé, établi par le secrétariat général. L'EP PNC est ouvert du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

La copie de sauvegarde ne sera ouverte que si :

- ☒ lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la candidature ou l'offre transmise par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- ☒ lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue à la date limite de remise des plis de manière incomplète ;
- ☒ lorsqu'un pli est réceptionné hors délai ;
- ☒ lorsque le pli n'a pas pu être ouvert électroniquement par l'EP PNC.